

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

### SÉANCE DU 05 MAI 2020

**Date de convocation :**  
**16 avril 2020**

**Date d'affichage :**  
**16 avril 2020**

**Nombre de délégués :**

**En exercice** : 16  
**Présents** : 14  
**Absents ou excusés** : 2

**Objet :**

Convention d'organisation et de répartition des frais communs pour l'achat de masques de protection

L'an deux-mille-vingt, le cinq mai à dix heures, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

**Membres présents** : MM. ASTIÉ, AUDARD, AZAIS, BALARDY, BUFFEL, CABOT, DARGEIN-VIDAL, DE LAPANOUSE, JOURDE, FORTANIER, LEROUX, MAURY, MYLONAS, REYJAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Membres invités** : MM. COLOM, ICHARD

**Membres excusés** : MM. ESPITALIER, FERNANDEZ.

Monsieur le Président expose que compte tenu de la situation sanitaire dans le pays, les syndicats d'énergies de départements de l'Aude, du Gard, des Hautes Pyrénées, de l'Hérault, du Lot et du Tarn ont décidés d'acheter des masques chirurgicaux à destination des salariés.

Le SDET a été désigné pour centraliser, commander et avancer les frais communs aux syndicats ci-dessus nommés.

Le SDET présentera de manière contradictoire un état détaillé des dépenses engagées réparties entre tous les syndicats.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'**unanimité** :

- **Approuve** la participation du SDET à l'achat des masques chirurgicaux
- **Autorise** le président à signer les « conventions financières d'organisation et de répartition de frais communs des syndicats d'énergies.
- **L'Autorise** également à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant aux décisions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.  
A Albi, le 05 mai 2020

**Le Président**



**A. ASTIÉ**